

PUBLIER : AIDE À LA PUBLICATION¹

Ce concours vise à appuyer les chercheur·e·s pour la diffusion et le rayonnement de leurs résultats de recherche ou de recherche-crédation en offrant un soutien à la publication.

DESCRIPTION DU PROGRAMME

1. Objectifs

- Fournir une contribution financière à des manuscrits d'ouvrages collectifs ou monographies sélectionnés par une presse universitaire dans le cadre d'une évaluation par les pairs, ou l'équivalent;
Ou
- Fournir une contribution financière pour les frais de libre accès pour un article ayant fait l'objet d'une évaluation par les pairs sélectionné pour publication dans une revue scientifique;
Ou
- Fournir une contribution financière pour les frais de traduction d'un article ayant fait l'objet d'une évaluation par les pairs sélectionné pour publication dans une revue scientifique ou un ouvrage collectif publié par une presse universitaire.

2. Conditions d'admissibilité

- Occuper un poste régulier de professeur·e à la Faculté de communication au moment du dépôt de la demande;
- Être premier auteur, première autrice ou être la personne responsable de la direction de l'ouvrage.

3. Critères d'évaluation

- Potentiel de rayonnement du format ou du lieu de publication (50%)
- Effets structurants pour la Faculté et/ou l'UQAM (50%).

Lors de l'ordonnancement, les personnes qui n'ont pas d'autres sources de financement seront privilégiées.

¹ Les fonds pour ce programme proviennent du Programme d'aide financière à la recherche et à la création (PAFARC) de l'UQAM. Le PAFARC est conçu comme un outil de développement des fonctions de recherche, de création et de formation supérieure dans l'Université. Il a pour objet de servir de levier pour les chercheur·e·s de l'UQAM regroupés au sein des départements, d'équipes et de centres de recherche tant sur le plan de l'organisation de leurs activités de recherche que sur le plan du financement de la recherche.

Les fonds octroyés aux facultés dans le cadre de ce programme sont répartis par le Service de la recherche et de la création (SRC) selon une formule qui évalue le rendement en recherche de chacune des facultés.

4. Valeur et durée

Le montant maximal accordé est de 2 000 \$.

La subvention couvre une période maximale de 12 mois. Un bilan de l'utilisation des fonds devra être soumis à l'issue de la période.

DÉPENSES ADMISSIBLES

- Rémunération du personnel de recherche (l'embauche de personnes étudiantes est à privilégier)
- Services professionnels et techniques
- Matériel et fournitures de recherche
- Frais de traduction et de publication en accès libre;
- Frais de production, d'édition ou de reprographie

PRÉSENTATION DES DEMANDES

Le dossier complet est constitué des **quatre éléments suivants regroupés dans un seul fichier au format PDF** :

1. Formulaire de demande de PAFARC *Publier*
2. Curriculum vitae de recherche (ex. CV CRSH, CVTO, CV FRQ)²
3. Confirmation d'acceptation de publication et attestation que la publication a fait l'objet d'une révision par les pairs;
4. Facture, contrat, devis ou autres documents attestant des frais demandés pour publication.

Le dossier complet doit être acheminé électroniquement à : field.ann-marie@uqam.ca.

Le Comité de la recherche et de la création de la Faculté de communication est responsable d'évaluer les dossiers et d'approuver le versement des fonds.

Dépôt du dossier : au plus tard le **15 février**³. Exceptionnellement, pour l'édition 2026 du concours, les dossiers doivent être reçus au plus tard le **30 avril**.

RENSEIGNEMENTS

Catherine Montgomery

Vice-doyenne à la recherche et à la création
Faculté de communication
montgomery.catherine@uqam.ca

Ann-Marie Field

Conseillère à la recherche
Faculté de communication
field.ann-marie@uqam.ca

² Veuillez consulter le *Guide de rédaction du CV de recherche (FC)* (voir l'onglet «financement de la recherche» dans la [boîte à outils pour la recherche](#) sur le site de la Faculté)

³ Si la date limite correspond à un jour de fin de semaine ou à un jour férié au Québec, les dossiers seront acceptés le jour ouvrable suivant.